



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Les évènements externes à la CFR, notamment conflictuels, perturbent les discussions parlementaires. L'Assemblée générale du 30 mai s'est tenue en toute sérénité ; vous trouverez dans cette lettre, sa suite et ses annexes, l'essentiel des rapports d'activités pour 2023 présentés par les Responsables de nos Commissions. Plus spécialement, nos efforts portent sur une communication élargie utilisant des moyens modernes tel l'inscription de la CFR sur le réseau LinkedIn et la mise à jour de l'ensemble de notre site. Le Président, P. Erbs

Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2024

Après avoir ouvert l'assemblée générale ordinaire le président en a présenté son ordre du jour. Les rapports des commissions (voir les deux tableaux à la suite de ce numéro), les comptes 2023, le projet de budget 2024 et le montant de la cotisation 2024 (sans changement) ont été approuvés à l'unanimité après de nombreux échanges constructifs.

Le Président Pierre ERBS a ensuite présenté le rapport d'activité pour 2023 et son rapport d'orientation dont vous trouverez les transcriptions complètes en annexes 1 et 2 :

Synthèse du rapport d'activité 2023 : Les rapports établis par les différentes commissions ont mis en valeur les réflexions menées par chacune d'elles tout au long de cette année 2023. Le déficit des comptes sociaux est toujours au cœur de l'actualité avec des menaces qui continuent de peser sur nos retraites de base comme sur les complémentaires ; un communiqué de presse a été diffusé à l'ensemble des Parlementaires et des journalistes de l'information sociale à ce sujet. Nous poursuivons notre action de dénonciation du prélèvement de la cotisation du 1% maladie prélevé sur les retraites Agirc-Arrco dont, seuls les retraités sont victimes ; le dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) dénonçant cette discrimination a fait l'objet début 2023 d'une saisine auprès du pôle social des tribunaux de Lille, Lyon et Paris.

Synthèse du rapport d'orientation : L'année 2024 est déjà bien entamée continue de se situer dans un contexte économique difficile caractérisé par une faible croissance et la recherche d'économies pour rétablir l'équilibre des comptes publics. Les menaces concernant nos retraites de base tout autant que nos retraites complémentaires alors que leur « trop » bonne gestion a permis de dégager des réserves représentant six mois de prestations sont bien présentes ; nous devons rester très vigilants sur le sujet alors que l'idée d'une ponction reste sous-jacente. Dans une lettre adressée au Premier ministre le 3 mai dernier nous avons ainsi protesté énergiquement contre l'hypothèse de propositions qui émergent d'une sous-indexation, voire une non-indexation de nos retraites. Autre sujet qui nous concerne très directement et qui, dans le contexte de déséquilibre des comptes sociaux, risque de ne pas évoluer comme nous le souhaitons, c'est celui de la prévention et de la prise en charge de la perte d'autonomie. Un autre sujet doit aussi nous mobiliser cette année, c'est celui de l'emploi de seniors ; la richesse des débats et les avis des participants au colloque que nous avons organisé en ont montré tout l'intérêt. Enfin dans le domaine de la santé, il semble important que nous engagions une réflexion sur la prévention et au-delà que nous encourageons nos associations à promouvoir des actions du type de celle que l'OMS a engagée avec ICOPE.



Retraite

www.retraite-cfr.fr



Santé



Autonomie



Citoyenneté



Europe



Emploi

Conseil d'administration du 30 mai 2024

Le Conseil a procédé à l'élection de son Bureau comme suit :

Président : Pierre Erbs - Président d'honneur : François Bellanger

Vice-présidents : Pierre Conti - Hervé de Villaine - François-Xavier Lehmann - Henri Lemoine - Pierre Mangon

Secrétaire générale : Yvonne Jourd'hui - Secrétaire générale adjointe : Michèle Le Goff

Trésorier : Jean-Claude Magdelainat - Trésorier Adjoint : Michel Verlhac

Membres : Marie-Christine Chambe - Evelyne Luccantoni - Christian Bourreau - Christian Coeuré - Jean Cordoba

Personnes qualifiées : Roger Barrot - Sylvain Denis - Michel Riquier et Christian Breyton Délégué CFR.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles





LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	DESCRIPTIF SYNTÉTIQUE DES TRAVAUX
Autonomie	<p>La commission s'est réunie trois fois le 16 janvier, le 5 juin et le 11 septembre. La quatrième réunion a été reportée début janvier 2024. La première réunion a été consacrée tout d'abord à l'actualité législative : point sur la loi de financement de la Sécurité Sociale et premier examen d'une proposition de loi « bien vieillir » très décevante à ce stade. Elle comprend trois titres : prévention et lutte contre l'isolement, les droits et les questions de maltraitance, le domicile et l'hébergement. Les usagers n'existent pas dans cette PPL. Ce n'est pas la grande loi attendue. Une commission sur la maltraitance doit être lancée pour préparer une stratégie interministérielle mais elle a du mal à se mettre en place. Sylvain Denis doit en faire partie. Elle ne concerne que les personnes âgées pour des raisons de structure ministérielle ! Le CESE a auditionné deux membres de la commission sur le sujet de la prévention. Lors de la deuxième réunion ont été abordés la nouvelle PPL « bien vieillir » et la maltraitance. La PPL a été complétée par un amendement gouvernemental introduisant le service départemental de l'autonomie SPDA issu du deuxième rapport Libault. La CNSA est impliquée dans ce sujet et Christine Meyer suit le sujet de très près. Le sujet de la maltraitance a été repris par le cabinet du ministre Combes. Un comité de pilotage a été institué dont fait partie Sylvain Denis au titre du HCFEA. Des Etats généraux de la maltraitance seront organisés après de nombreuses auditions de personnes concernées. Un décret est en préparation pour fusionner les SAD et le SSIAD. Les usagers ne sont pas dans la boucle. Enfin la commission a été auditionnée par la MECSS mission d'évaluation des comptes de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale. La troisième réunion a vu une très riche discussion sur les CVS sur la base d'une note de Bruno Lachesnaie. La CNSA lance un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner 10 départements volontaires pour expérimenter le SPDA (ils seront finalement 18). Lorsque les départements sélectionnés seront connus la commission organisera une réunion en Visio des membres des CDCA des composantes de la CFR. Le décret sur la fusion des SAD et des SSIAD est paru. Cette fusion sera faite sur une base expérimentale en 2024. Elle sera étendue à tous départements en 2025. Les usagers ne sont toujours pas concernés. Le sujet de la maltraitance est interrompu pour cause de changement de ministre ! En conclusion la commission a traité de sujets stratégiques et a été le lieu de riches discussions.</p>
Délégués CFR	<p>En 2023 / 24 nos Délégués ont poursuivi leur mission et nous pouvons remercier toutes celles et tous ceux (une petite trentaine sur 120) qui se sont investis pour faire entendre la voix de la CFR, malgré les difficultés actuelles. En effet, depuis des années nous constatons une baisse continue du nombre d'entretiens avec les élus. Un pic avait été atteint au début des années 2010 avec près de 350 entretiens dans l'année, nous sommes à moins de 50 sur les douze derniers mois ! À ce niveau-là il n'est pas possible d'établir des statistiques comme nous le faisons autrefois. De ce fait la Plateforme des Délégués, le nouvel outil de recueil, de traitement des comptes-rendus et d'analyse statistique, est sous employé. Cependant, dans les quelques entretiens qui ont été organisés certains ont permis à la CFR d'aller plus loin dans la promotion de ses positions, auprès d'élus en charge de sujets nous concernant. Compte tenu de cette situation il convient d'analyser les causes de ce phénomène et de proposer des pistes pour l'avenir. Les causes : changement de génération de nos élus qui pratiquent naturellement les réseaux sociaux pour s'informer, pour informer, pour communiquer... C'est le résultat de la révolution numérique. Les rendez-vous avec les élus sont de plus en plus difficiles à obtenir. Ceci est sans doute dû à une charge de travail plus intense et par une autre façon de travailler (cf. point ci-dessus) : bon nombre de nos Délégués âgés ne maîtrisent pas les outils numériques actuels (micro-informatique, réseaux sociaux), voire même sont réfractaires à leur utilisation. Manque de dossiers thématiques permettant aux Délégués d'intervenir pertinemment, notamment sur les thèmes prioritaires. Ceci n'étant compensé que partiellement par l'énorme travail de Jean-Claude Le Guillou pour la diffusion d'informations : difficulté à recruter des Délégués dans les zones non couvertes et pour remplacer les plus anciens. Ceci n'est pas sans lien avec la baisse généralisée des adhésions aux associations de retraités ainsi qu'à leur problème de financement. De plus, l'attractivité de la CFR et son efficacité, du moins apparente, semblent interroger certains candidats. Le rôle du Délégué CFR est quelquefois mal compris, ou mal vécu, par rapport aux actions des Fédérations d'origine. Face à ce constat quelles pistes peuvent être les pistes à creuser afin de donner plus de visibilité et plus de force aux actions de la CFR : construire un réseau de Délégués plus jeunes et plus resserré, à tous les niveaux. Cibler nos actions vers des élus qui ont une réelle possibilité d'agir (membres des Commissions...), planifier, organiser et piloter nos interventions. Passer résolument aux réseaux sociaux : créer les réseaux, les animer quasi quotidiennement, définir la ligne éditoriale, échanger directement par messagerie... Le démarrage sur LinkedIn est une excellente initiative, il faut poursuivre, développer, renforcer... De façon plus générale la CFR devrait construire une vraie communication externe avec une équipe en charge et un plan de communication organisé. Améliorer le couplage entre les Commissions de la CFR et les Délégués qui ont besoin d'informations et d'arguments clairs et organisés pour défendre les positions de la CFR. Maintenir des visioconférences à intervalles réguliers (trimestre), avec une participation des Commissions, selon l'actualité. Il est clair que le paradigme dans lequel la CFR évolue a changé, nous devons nous adapter.</p>
Emploi des Seniors	<p>Au cours de nos premières réunions 2023, nous avons examiné plusieurs sujets, ou aspects, et les contenus publiés tant par les pouvoirs publics ou structures sur l'emploi des seniors, Nous avons approfondi nos positions sur : la formation des seniors, le cumul emploi retraite, la retraite progressive, la valorisation des acquis. Nous avons aussi étudié des dispositifs innovants comme : le dispositif « territoire zéro chômeurs longue durée (TZCLD) initié par ATD Quart Monde et reconnu par la loi du 29 Février 2016, puis celle du 14 Décembre 2020 portant l'expérience sur 50 territoires. Nous avons regardé ce que contenait la loi sur la réforme des retraites lorsqu'elle a été votée que ce soit le calendrier de la réforme, 64 ans pour la génération 68 et les 172 trimestres pour les générations 1965, le traitement des carrières longues, la majoration des petites retraites, ce que contenait le principe du cumul emploi retraite (âge légal,) et le droit d'une deuxième pension. Nous avons regretté l'absence de mesure sur l'emploi des travailleurs âgés dont un fort taux arrive à l'âge de la retraite en situation de chômage. Le passage du départ à la retraite à 64 ans ne va pas tout régler, et pour certains et certaines va aggraver leur situation. Il aurait été préférable de traiter Emploi et conditions de travail avant de présenter la réforme. Néanmoins toutes les études et réflexions menées nous ont aidé à réaliser le document annoncé en fin 2022 sur l'emploi des seniors Ces documents ont été faits pour élaborer une orientation, développer une position donner un cadre à l'action de la CFR, et aider les adhérents de la CFR à réfléchir et développer les arguments de la CFR. C'est une réflexion nouvelle pour la CFR. Nous avons réalisé deux documents – un premier qui développe le pourquoi de l'action de la CFR, sa légitimité pour aborder ce sujet, l'état des lieux, les mesures existantes, les bonnes pratiques, le développement de nos principales revendications ou propositions Ce document très documenté est pour aider les fédérations et leurs adhérents à réfléchir sur le sujet, et donne l'orientation et les propositions de la CFR sur cette question. Un peu comme des feuilles de route. Un document de synthèse pour les délégués de la CFR, les élus et autres qui reprend plus synthétisé l'ensemble de notre réflexion et les propositions de la CFR. Ce travail d'élaboration et de rédaction a été le travail collectif de toute la commission. Enfin la commission s'est impliquée dans la préparation du colloque par la participation de 3 membres de la commission aux réunions de préparation avec l'équipe de Marengo – prestataire pour nous aider à la réalisation du colloque qui a eu lieu en février 2024. Si nous n'avons eu que 5 réunions au cours de l'année 2023, nous avons énormément travaillé !!!!! Il s'agit maintenant de poursuivre notre activité sur ce thème afin de convaincre que l'emploi des seniors est non seulement un sujet de société qui ne touche pas seulement les seniors, mais aussi un problème culturel. Et là il y a du travail encore à faireC'est loin d'être gagné !!</p>

